

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE FORT-MAHON-PLAGE

Table récapitulative Séance du 28 août 2023

Légalement convoqué le 22 août 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 28 août 2023 à dix-huit heures trente, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023.58	Création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement de contractuels sur le fondement de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique	15 pour
2023.59	Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage	15 pour
2023.60	Délibération autorisant l'acquisition auprès d'un particulier d'une carte du département réalisée à la fin du 18° siècle	15 pour

La séance est levée le 28 août 2023 à 20h05.

Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville **www.fort-mahon-plage.com** (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.